

Cartier employa tout son pouvoir à dissiper les soupçons qui planaient sur notre sincérité. Son Bili de la Milice de 1862 allait plus loin que le bill de la marine dont il est actuellement question. Aujourd'hui, il ne s'agit que d'une somme d'argent à déboursier; alors, on forçait les Canadiens à payer de leur personne. On instituait une force active de 50,000 hommes obligés de faire, tous les ans, un service de 28 jours, sous peine de payer 50 centins par jour d'amende. Il fallait, de plus, une réserve aussi de 50,000 hommes.

Aussi, après la défaite de son gouvernement sur cette mesure, quel soin ne prend-il pas de mettre en relief le bon vouloir momentanément effacé des Canadiens-Français. Deux jours après le vote, en laissant les bancs ministériels, il disait à l'Assemblée Législative :

Le vote de mardi (20 mai, 1862) nous a renversés; je ne le déplorerais pas, s'il n'avait atteint que le ministère. Mais, je crains que ceux qui sont hostiles aux institutions du Bas-Canada, et ils sont nombreux, ne s'en servent comme d'une arme.... J'espère, cependant, que la noble conduite de notre clergé, et les sentiments manifestés par les Canadiens-Français, l'automne dernier, **PARALYSERA LES EFFORTS QUI SE FERONT POUR RENDRE SUSPECTE LEUR LOYAUTE.** Une pensée nous console dans notre chute, c'est que nous tombons à l'occasion d'une mesure destinée à la protection, à la défense de notre pays, une mesure que nous croyons nécessaire pour **METTRE LES CANADIENS EN ETAT DE JOUIR LIBREMENT DE LEURS INSTITUTIONS POLITIQUES A L'OMBRE DU GLORIEUX DRAPEAU DE LA VIEILLE ANGLETERRE.** (22 mai, 1862.)

Plus tard, quand M. Cartier revint devant ses électeurs de Montréal, il leur déclara, le 27 déc., 1862, qu'il était tombé en défendant un principe **VITAL** pour le Canada. "J'espère," ajoutait-il, que le pays tout entier finira par le comprendre."
